



# REVUE DES ETUDES ANCIENNES

TOME 124

2022 – N°1

UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Virginie HOLLARD\*

LA FABRIQUE DE LA LÉGITIMITÉ DU POUVOIR IMPÉRIAL ROMAIN

À propos de : S. BENOIST, *Le pouvoir à Rome : espace, temps, figures*. - Paris : CNRS Éditions, 2020. -334 p. : bibliogr., ill., index. - ISBN : 978.2.271.12647.4 .

L'ouvrage intitulé *Le pouvoir à Rome. Espace, temps, figures* rassemble douze articles (appelés des « variations ») écrits par Stéphane Benoist à la suite de colloques ou de participations à des ouvrages collectifs entre 1999 et 2009. L'ouvrage rend donc compte d'une recherche de dix ans, consacrée à l'étude du pouvoir impérial romain pris sur sa longue durée, de la fondation augustéenne à la fin du I<sup>er</sup> s. avant notre ère jusqu'au IV<sup>e</sup> s. de notre ère. Les articles repris dans cet ensemble se répartissent en trois sous-parties analysant l'exercice du pouvoir impérial respectivement sous trois angles : celui de l'occupation de l'espace de la cité par le Prince, celui de la prise en main du temps civique par le pouvoir impérial, celui enfin de la représentation du pouvoir de l'Empereur par ce que Stéphane Benoist appelle des « Figures », qu'elles correspondent à des éléments de discours, à des représentations iconographiques ou à des formes de mises en lumière. Le point commun de ces diverses approches est de souligner, au-delà des changements propres à chacun des moments scandant le temps long de la période impériale, l'importante continuité des pratiques politiques propres au pouvoir impérial romain de la période de sa fondation jusqu'à la période tardive. « Continuités et

---

\* Université Lumière-Lyon 2, HiSoMA-UMR 5189 ; virginie.hollard@wanadoo.fr.

ruptures dans la conception du ‘Métier d’Empereur’ » pourrait résumer l’ouvrage présenté ici. Il n’est pas possible de lire cet ouvrage sans avoir en tête l’organisation des rencontres internationales menées par Stéphane Benoist à l’Université de Lille à partir de 2008 et intitulées « Figures d’empire, fragments de mémoire » qui permettaient d’observer la continuité et le renouvellement des pratiques sur une longue période allant du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. au VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C. C’est dans ce cadre qu’avait été organisé un séminaire autour de l’œuvre de Fergus Millar et le lecteur ne peut que constater le parallèle entre les travaux de ces deux historiens portant sur l’étude du fonctionnement du pouvoir impérial dans une démarche empirique, détachée de tout modèle conceptuel<sup>1</sup>. Au-delà de l’ouvrage que nous présentons ici, c’est donc à un ensemble de travaux et à toute la démarche intellectuelle d’un historien face à l’histoire du pouvoir impérial romain que nous sommes confrontés. Revenons-en à l’ouvrage dont il est question ici. Son thème principal, au-delà de la notion floue de « Métier d’Empereur », pourrait être celui de la construction, du maintien et parfois de la perte de légitimité politique de ce dernier. C’est autour de cette notion et en voyant comment les articles qui structurent l’ouvrage la déclinent que nous allons organiser cette étude critique. Trois thèmes nous semblent pouvoir être dégagés dans l’optique d’un ré-agencement des parties proposées par l’auteur dont il ne s’agit nullement, bien entendu, de remettre en question la force. Le choix de ces trois thèmes nous permettra de mieux dégager le point central qui parcourt tout l’ouvrage, celui de la « fabrique » de la légitimité politique. Nous organiserons donc notre étude dans un premier temps autour de la question de la ritualisation et de la représentation du pouvoir impérial, dans un deuxième temps autour de la prise en main du territoire et des déplacements du pouvoir dans l’espace romain, enfin, autour des enjeux de filiation et de construction d’une mémoire politique sur la très longue durée d’exercice du pouvoir impérial.

Stéphane Benoist a consacré de nombreux articles à la manière dont le pouvoir impérial, par un ensemble de rituels, se donne à voir et se représente. Nous sommes d’autant plus sensible à cette thématique que nous avons été amenée, il y a maintenant plusieurs années et en même temps que Stéphane Benoist s’attachait à observer l’avènement de rituels définissant la fonction impériale, à voir comment la naissance d’une nouvelle pratique du pouvoir, telle que la conçoit Auguste, avait permis de bâtir la légitimité du chef politique sur la base, entre autres, du maintien scrupuleux d’un rituel très particulier, celui des opérations de vote du *Populus Romanus*<sup>2</sup>. Dans une autre thématique, celle de la religion romaine, les travaux de John Scheid ont largement contribué à montrer qu’elle se définit principalement par des rituels<sup>3</sup>. Ainsi, la question de l’importance des rituels des Romains dans les actions publiques, mais aussi privées, est bien connue de l’historiographie contemporaine.

---

1. *Rome, a City and its Empire in Perspective*, Boston 2012, spécialement chapitre 1 « Fergus Millar, un historien dans la cité », p. 1-17.

2. V. HOLLARD, *Le rituel du vote. Les assemblées du peuple romain sous Auguste et Tibère*, Paris 2010.

3. Voir entre autres J. SCHEID, *Quand faire c’est croire. Les rites sacrificiels des Romains*, Paris 2005.

Autour de la question des rituels impériaux, apparaît de manière récurrente dans l'ouvrage de Stéphane Benoist la dialectique des moments de présence ou d'absence du Prince, de sa visibilité ou de son invisibilité. Ce thème reviendra dans les moments de notre étude consacrés aux déplacements et à l'empreinte territoriale de l'Empereur mais nous pouvons nous y arrêter un moment dans l'optique d'une étude centrée sur les pratiques rituelles, en mettant en écho l'ouvrage étudié ici et celui très récent de Claudia Moatti, consacré à la *Res Publica*<sup>4</sup>. Plus précisément, dans le passage qu'elle consacre au régime augustéen<sup>5</sup>, Claudia Moatti consacre quelques pages de ce chapitre à l'analyse de la formule épigraphique *SPQR*, qualifiée d'« invention d'Auguste<sup>6</sup> ». Il nous semble là que les deux historiens conduisent une réflexion analogue sur la manière dont le pouvoir se rend visible dans l'espace urbain et dont cette visibilité repose sur un rituel institutionnel reposant sur la convocation politique conjointe du Sénat et du Peuple, convocation clairement évoquée dans ce slogan épigraphique<sup>7</sup>. C'est après Actium que cette formule apparaît dans un contexte honorifique particulièrement visible à la fois sur les monuments et, dès 19-18 av. J.-C., sur les monnaies. Voici comment Claudia Moatti analyse ce sigle monétaire : « *SPQR* dit en un raccourci saisissant la légalité, mais dans un langage républicain tardif, un langage cicéronien surtout, celui du consensus. À la différence des monnaies sénatoriales frappées 'en vertu d'un sénatus-consulte' (*ex senatus consulto*), ces monnaies affichent la version impériale de la constitution mixte »<sup>8</sup>. Dans la dernière partie du *Droit Public Romain*<sup>9</sup>, Th. Mommsen évoquait l'idée d'une évolution très nette du rôle politique, notamment législatif, du peuple dès la fin de l'époque républicaine. L'intervention politique (notamment législative) du peuple aurait connu alors une baisse sensible compensée par un accroissement du rôle du Sénat. Cette modification institutionnelle trouverait un écho linguistique dans l'émergence et le développement, dès la fin de l'époque cicéronienne, de l'expression *Senatus Populusque Romanus*. Pour le juriste allemand, il faut donc voir dans cette évocation épigraphique du rassemblement du Sénat et du Peuple Romain l'illustration de la dyarchie inaugurée par Auguste et l'aboutissement du déclin du pouvoir politique d'un peuple désormais totalement absorbé par le Sénat. Or, dans la continuité des analyses d'Andrew Wallace-Hadrill et de Claudia Moatti et pour étayer la réflexion de Stéphane Benoist, il semble qu'il faille davantage interpréter cette émergence du *SPQR* après Actium comme un des nombreux rituels symboliques, de nature épigraphique, évoquant un rituel institutionnel. Au cœur de ces deux facettes d'un même rituel l'enjeu est bien celui de la représentation, de la visibilité du pouvoir impérial.

4. CL. MOATTI, *Res Publica. Histoire romaine de la chose publique*, Paris 2018.

5. Chap. 7, « De la continuité politique », p. 251-297.

6. Le premier chercheur à avoir donné de ce sigle une analyse très institutionnelle est A. WALLACE-HADRILL dans « Roman Arches and Greek Honours : the Language of Power in Rome », *Proceedings of the Cambridge Philological Society* 36, 1990, p. 143-181.

7. p. 259.

8. p. 267.

9. TH. MOMMSEN, *Droit Public Romain*, trad. fr. P.F. GIRARD, Paris 1984, t. VII, « Le Sénat souverain du Principat », p. 484-505.

C'est surtout dans la partie consacrée à la prise en main du temps par le pouvoir impérial que Stéphane Benoist s'arrête sur la question des rituels impériaux. La cinquième variation, dans la deuxième partie de l'ouvrage, étudie ainsi comment l'organisation calendaire du temps à Rome et son lien avec les rythmes cosmiques va progressivement se traduire par la mainmise du pouvoir impérial. Si la maîtrise du temps commence avec l'instauration du calendrier julien corrigé par Auguste, ce calendrier, dans l'alternance instaurée des jours fastes et des jours néfastes, fait de la personne du Prince un élément central du temps civique rythmé par l'ensemble des festivités et des cérémonies qui le concernent.

Un exemple précis est détaillé dans la sixième variation et concerne l'édit de Gythéion. L'étude de la loi sacrée instaurant les *Kaisareia* de Gythéion en Laconie permet de définir la nature des festivités envisagées et de connaître le déroulement d'une fête à l'extérieur de Rome. Des actes rituels et des jeux scéniques se déroulent au théâtre, dans lequel on relève la présence des images peintes d'un Prince divinisé, du Prince régnant et de sa mère *Augusta* adoptée par son divin époux. La situation de ces actes dans un lieu comme le théâtre souligne l'ambiguïté de ce lieu situé à mi-chemin entre le sacré et le profane. La fête profane prend place au sein d'un service religieux qui se donne à voir sur la scène festive. « Honorer les dieux, commémorer les Princes divinisés et célébrer le Prince régnant, tel semble être au tout début du Principat le but d'une création de *spectacula* en Grèce continentale »<sup>10</sup>. D'une manière plus générale, et si on cherche à établir des parallèles avec des situations romaines, la présence impériale aux *spectacula* permet de s'interroger sur l'enjeu de cette pratique pour mesurer certains aspects des liens noués entre *Princeps* et *Populus*. Rituel du pouvoir et représentation du pouvoir se recourent ici. Stéphane Benoist souligne à cette occasion la complexité de la position du Prince (*statio principis*) par rapport à des *spectacula* au cours desquels sa présence ou son absence, son attitude sont analysées comme autant de marqueurs de sa manière de gouverner. Chaque Empereur, depuis Auguste, a pensé ce que devait être sa *statio* dans ou hors des *spectacula*. L'auteur les passe en revue en commençant par les deux premiers *principes* opposant Auguste « soucieux de refléter une posture attendue par la foule » et Tibère remarqué par son absence<sup>11</sup>. Chez les autres Julio-Claudiens, au stéréotype du mauvais Prince incarné dans la figure du Prince-gladiateur comme Caligula, s'ajoute le modèle néronien allant au bout de l'appropriation impériale de l'univers festif (création des *Neronia*). Un article récent de Sylvia Estienne consacré aux *ludi* romains va dans le même sens en montrant comment la deuxième guerre punique a introduit une rupture, ou plutôt une accélération dans la fonction politique des jeux, fonction qui culmine à la période impériale avec le renforcement du rôle de l'Empereur dans leur organisation<sup>12</sup>. La visibilité de l'Empereur dans les temps festifs de la cité et plus précisément dans les *spectacula* est une question également abordée dans la troisième

---

10. p. 164.

11. p. 166.

12. S. ESTIENNE, « De la création des *Ludi Apollinares* à la célébration sévérienne des *Ludi saeculares* : aspects religieux et politiques de la célébration des jeux à Rome », *Religion et pouvoir dans le monde romain de 218 avant notre ère à 235 de notre ère*, Pallas 111, 2019, p. 153-170.

et dernière partie de l'ouvrage de Stéphane Benoist, intitulée « Figures ». La question de savoir comment le Prince se donne à voir au Peuple est centrale dans cette partie. Les liens entre théâtre et politique sont permanents et se révèlent sous différents aspects. Si Athènes a toujours pensé les liens entre les deux<sup>13</sup>, la situation romaine est à la fois plus complexe et ambiguë. Le théâtre romain, en tant que bâtiment, était à l'origine un édifice temporaire et ce n'est qu'à la fin de la République, par le biais de Pompée, qu'il est devenu un monument pérenne. À cette même période, il a été utilisé pour permettre d'identifier la communauté civique (loi Roscia de 67 et loi augustéenne en 4 ap. J.-C.). Depuis Auguste s'est mis en place un véritable programme festif permettant de souligner la double munificence impériale : l'Empereur est tout autant un bâtisseur qu'un éditeur de spectacles, directement ou par l'intermédiaire des membres de sa *domus*. L'augmentation des capacités d'accueil associée à la permanence des édifices confère à ces lieux un statut qui leur permet de relayer certaines préoccupations politiques. Avec le règne de Néron un cap important est franchi dans l'utilisation du théâtre comme lieu d'expression politique. Stéphane Benoist analyse notamment le retour à Rome de l'Empereur citharède en mars 68. Il s'agit là du « sommet de la conception néronienne d'un pouvoir esthétique et agonistique qui empreinte néanmoins nombre de ses références au passé augustéen, notamment dans l'ordonnancement de la cérémonie triomphale malgré les particularités de son parcours et plus particulièrement de l'entrée dans la cité »<sup>14</sup>. Cet épisode, qui annonce la fin du règne de Néron, est très intéressant à étudier comme moment clé de la construction de l'identité -voire de la norme- impériale. L'investissement du dernier des Julio-Claudiens dans l'activité artistique semble correspondre à une démission politique. À travers la manière dont Néron se comporte en Empereur à ce moment-là de son règne et à l'occasion de son déplacement en Grèce et de son retour à Rome, c'est la question de la perception de la norme qui se pose. Quelle perception Néron lui-même en a-t-il et quelle perception en ont les autres ? Quand Néron dit vouloir revenir « digne de Néron »<sup>15</sup>, il intègre ses prouesses artistiques et ses succès dans ce domaine à sa fonction impériale. La description qu'en fait Suétone montre que cette idée déplaît aux Romains. Ainsi, l'entrée triomphale de Néron à Rome auréolé de victoire et utilisant le char triomphal d'Auguste apparaît alors comme une

---

13. N. VILLACÈQUE, *Spectateurs de paroles : délibération démocratique et théâtre à Athènes à l'époque classique*, Rennes 2013.

14. p. 59.

15. Suét., *Nér.*, XXIII, 2.

transgression sacrilège<sup>16</sup>. Pourtant Néron ressent en même temps la peur d'échouer<sup>17</sup>, ce qui semble contredire l'idée qu'il confond cette activité avec une composante de sa fonction de Prince. Son statut de premier citoyen ne semble pas lui garantir la victoire et il est le seul à le penser. Son identité est à la fois perçue par les autres, en Grèce, comme la garantie de son succès et en même temps comme la preuve, à Rome et surtout dans l'élite romaine, qu'en tant que norme, l'identité du Prince est détruite par le comportement de ce dernier. La norme semble bien moins perçue par l'Empereur lui-même. Alors que les peuples grec et romain la perçoivent bien (les uns pour ne pas douter de sa victoire, les autres, du moins pour une partie d'entre eux, pour se scandaliser de la transgression politique), le Prince lui-même semble ne pas la percevoir. En rentrant dans Rome comme il le fait, Néron ignore une frontière qui existe encore : Rome n'est pas la Grèce dans son rapport à la pratique artistique et dans sa capacité à envisager la possibilité pour un Empereur, un chef politique, de s'y adonner. En niant l'existence de cette frontière autant territoriale que culturelle, il révéla une autre ignorance : celle de la norme définissant l'identité impériale aux yeux d'une partie des Romains.

La manière dont l'Empereur se présente aux *spectacula* est un rituel déterminant dans la définition du « Métier d'Empereur » et des normes progressivement mises en place qui accompagnent la définition de la fonction impériale.

Le temps du pouvoir impérial, c'est aussi l'occupation du temps après la fin de vie de l'Empereur. Comment est-ce que l'Empereur continue à dialoguer avec le *Populus* après sa mort ? Comment, dans le passage du temps de vie au temps de mort, la légitimité politique de l'Empereur se fonde-t-elle sur un rituel de représentation ?

Le passage de la mort privée à son usage public est le terme d'un processus engagé dès la cérémonie césarienne et qui s'apparente à la mise en place du régime du *Princeps* au sein de la *Res Publica*. La fonction impériale est clairement envisagée comme un intermédiaire privilégié entre hommes et dieux<sup>18</sup>. Les pratiques postérieures, jusqu'aux réformes tétrarchiques, apportent à cette évolution la sanction des faits, c'est-à-dire la sacralisation du souverain. Les rituels funéraires impériaux prennent logiquement la suite du *funus imaginarium* décrit par Polybe qui concerne les funérailles de l'aristocratie romaine à l'époque républicaine. L'évolution augustéenne, amorcée par César, consiste à passer des « funérailles d'un homme »

16. Suét., *Nér.*, XXV, 1 : « Revenu de Grèce à Naples, comme c'était dans cette ville qu'il avait pour la première fois produit ses talents, il y fit son entrée sur un char attelé de chevaux blancs, par une brèche ouverte dans la muraille, comme c'est l'usage pour les vainqueurs des jeux sacrés ; il entra de même à Antium, puis dans sa propriété d'Albe, ensuite à Rome ; mais, en outre, à Rome, il était sur le char qui avait servi autrefois pour le triomphe d'Auguste, vêtu de pourpre, avec une chlamyde parsemée d'étoiles d'or, la couronne olympique sur la tête, et la couronne pythique à la main droite, précédé d'un cortège portant ses autres couronnes, avec des pancartes qui mentionnaient en quel lieu, de quels concurrents, pour quel chant ou quelle pièce il avait triomphé ; son char était suivi, comme pour les ovations, de ses applaudisseurs, qui ne cessaient de crier : 'nous sommes les Augustians et les soldats de son triomphe' » (Les Belles Lettres, H. Ailloud, Paris 2002).

17. Suét., *Nér.*, XXIII, 5-6.

18. Cf. M. KANTIRÉA, *Les dieux et les dieux augustes. Le culte impérial en Grèce sous les Julio-Claudians et les Flaviens : études épigraphiques et archéologiques*, Athènes 2007.

à « l'ascension d'un héros ou d'un *diuus* »<sup>19</sup>. Pour continuer à reprendre les mots de Stéphane Benoist : « la cérémonie est avant tout funéraire mais elle débouche sur une prise de décision d'une divinisation de l'Empereur mort dont le culte prend alors place à Rome et dans les cités de l'empire »<sup>20</sup>. La dualité du statut de l'Empereur défunt se vérifie dans les sources par la confusion entre la référence à des *imagines* qui doivent se retrouver après la cérémonie dans l'*atrium* familial et les effigies destinées à être brûlées sur le *rogus*. C'est le passage du *funus imaginarium* au *funus imperatorum* qui revêt naturellement une dimension triomphale<sup>21</sup>. À partir du règne de Trajan, la décision sénatoriale qui précède la cérémonie permet de distinguer une mort humaine et des funérailles privées se déroulant souvent hors de Rome d'une célébration romaine aux accents funéraires et triomphaux. C'est ainsi que s'achève le processus de définition de la place du *Princeps* au sein de la *Res Publica* débuté avec la cérémonie césarienne<sup>22</sup>. Un article de Frédéric Hurllet intitulé « Devenir un dieu. La mort d'Auguste et la naissance de la monarchie impériale » revient sur cette question par l'étude des enjeux politiques des événements des mois d'août et de septembre 14 ap. J.-C.<sup>23</sup>. En ayant parfaitement préparé ses propres funérailles, afin d'éviter les troubles survenus à la mort de César en 44 av. J.-C., Auguste a permis la naissance, après sa mort, de son propre mythe et de la dynastie impériale inaugurant réellement l'avènement d'un nouveau régime politique.

Les deuxième et troisième parties de l'ouvrage de Stéphane Benoist consacrées aux questions de prise en main du temps et de représentations de l'Empereur sont donc essentielles pour mesurer la part des rituels dans la construction de la légitimité politique et la période julio-claudienne, période fondatrice du « Métier d'Empereur », est particulièrement sollicitée dans cette démonstration de l'historien.

Les rituels de légitimation politique ne sont pas séparés du deuxième axe de notre étude critique centrée sur les déplacements impériaux et à la gestion politique du territoire romain. La première partie de l'ouvrage, consacrée à « l'Espace » est particulièrement importante pour aborder de ce point de vue la construction politique de la période impériale de Rome. Cette partie regroupe quatre articles qui montrent comment, par certains rituels là encore, l'Empereur affirme les liens étroits entre la conception du pouvoir à Rome et l'espace urbain de la cité. La première variation révèle trois qualificatifs du *Princeps*, conçu à la fois comme *conditor*, *pater patriae* et *diui filius*, trois formules qui se matérialisent dans l'espace urbain à travers la capacité politique à agrandir le *pomerium*, à construire des *fora* impériaux ou encore à mener une politique festive et frumentaire qui se concrétise par exemple dans l'édification d'un monument comme le Colisée. La deuxième variation analyse la crise des années 68-69 sous l'angle de la dualité de la présence et de l'absence des Empereurs à Rome. La visibilité

---

19. p. 200.

20. *Ibid.*

21. p. 209.

22. p. 210.

23. *Augusto y el imperio romano, Studia Historica. Historia Antigua* 32, 2014, p. 61-75.



de l'Empereur est affirmée par la nécessité de parvenir à Rome dans les meilleurs délais pour valider un pouvoir obtenu dans un contexte provincial et militaire. Inversement, le retrait de la scène politique ou militaire entraîne automatiquement la fin d'un Empereur. Concernant une époque plus tardive, la troisième variation montre comment la dynastie des Sévères permet d'illustrer une application concrète de l'entrée dans la cité déjà évoquée en 68-69. La légitimité du pouvoir est liée à la prise de possession de la cité. Le lien entre la légitimité du pouvoir et le retour dans la cité est rappelé comme un élément constitutif de la construction du pouvoir politique depuis le temps des *imperatores* de la fin de la République. Le III<sup>e</sup> s. marque le début de la formalisation du rituel de l'*aduentus*. Désormais, il peut concerner toute cité recevant la visite du Prince. Stéphane Benoist souligne cependant que cette importance de la cité n'exclut pas un changement de comportement illustré par Hadrien : l'absence presque permanente de l'Empereur de la capitale. L'éloignement de Rome accompagne l'exaltation de la cité. « Du non-événement augustéen devenu modèle festif [...] au modèle de l'*aduentus* de l'époque tardive qui concerne toute visite du Prince en n'importe quelle cité de son empire et est directement reliée à sa personne, Rome a perdu son statut de cité-capitale »<sup>24</sup>. L'Empereur devient ainsi la « Rome incarnée »<sup>25</sup>. La quatrième et dernière variation de cette première sous-partie étudie les processions dans la cité considérées comme des « mises en scène de l'espace urbain ». Ces processions jouent plusieurs rôles : celui de délimiter, et ainsi de faire naître, la ville, celui d'affirmer l'identité d'un territoire, celui enfin de donner l'image d'une société ordonnée. L'avènement du contexte chrétien a donné un sens particulier aux processions en affirmant, dans le prolongement chronologique, la réalité de cette appropriation par le Prince de l'identité urbaine.

Ces quatre variations consacrées au rapport entre l'Empereur et l'espace urbain de la cité permettent à des époques différentes de la période impériale de rendre compte de deux niveaux d'établissement de tels liens. Le niveau institutionnel permet aux pouvoirs impériaux comme l'*imperium* et le monopole des auspices, tels qu'ils se définissent progressivement sous Auguste, d'intervenir sur les limites de la ville (pouvoir de *limitatio* lié à l'extension possible du *pomerium* qui complète concrètement la capacité à franchir la limite consacrée malgré la permanence de son *imperium militiae* et qui peut s'associer à la capacité à fonder de nouvelles provinces) ou de fonder de nouvelles cités. Le niveau plus symbolique se vérifie à la fois dans l'architecture urbaine (inscription du titre de *Pater Patriae* sur le forum d'Auguste qui est une des manières d'affirmer les liens paternels entre le Prince et la cité ou encore l'édification d'un temple à *Mars Ultor* sur ce même forum) mais aussi dans la dialectique des moments de présence ou d'absence du Prince, de sa visibilité ou de son invisibilité, déjà évoqués dans l'optique de l'étude des rituels impériaux. Les quatre articles consacrés à ces thèmes montrent à la fois la grande cohérence sur le long terme de la construction du discours politique impérial dans son rapport à l'espace urbain mais aussi sa grande complexité.

---

24. p. 114.

25. p. 115.

À la parfaite intersection entre déplacements, gestion du territoire, rituels et représentations du pouvoir, un épisode du Principat pourrait être rapidement étudié. Il s'agit du long voyage de ce dernier en Orient et en Grèce entre 22 et 19 av. J.-C. à un moment encore instable dans la construction du nouveau régime, voyage qui va fragiliser, à Rome, la légitimité du *Princeps* tout en la renforçant par des opérations à la fois politiques et religieuses menées à l'extérieur<sup>26</sup>. Auguste s'arrête une première fois en Grèce en 21 av. J.-C.<sup>27</sup> Au cours de ce séjour, il prend une décision importante concernant la cité d'Athènes : il ôte aux Athéniens la jouissance de deux territoires, ceux d'Égine et d'Érétrie, et interdit aux Athéniens de vendre leur citoyenneté. Dion Cassius évoque deux raisons à ces mesures : c'est à la fois une sanction vis-à-vis de la cité qui avait soutenu Marc-Antoine à Actium et la réponse à un incident surnaturel quand une statue d'Athéna dressée sur l'Acropole et regardant vers l'Est s'était un jour tournée vers l'Ouest pour regarder vers Rome en crachant du sang<sup>28</sup>. Les relations entre Athènes et Rome s'améliorent peu après, comme en témoigne un décret athénien célébrant l'anniversaire d'Auguste<sup>29</sup>. Ce décret est voté lors du second séjour d'Auguste à Athènes, de retour de Samos, en 20-19 av. J.-C. À partir de cette période, le *Princeps* commence à recevoir des honneurs cultuels à Athènes et le titre de *deus*. Une des premières attestations de cette divinisation (*theos, archégète, sôter*) se trouve sur un autel retrouvé près du propylée Ouest du marché romain<sup>30</sup>. La construction du nouveau marché d'Athènes est un don du Prince. L'inscription dédicatoire située sur l'épistyle du Propylée Ouest<sup>31</sup> mentionne « Athéna archégète », annonçant l'identification entre le Prince et la divinité poliade d'Athènes. À partir de ce moment, s'ouvre une période marquée par le climat de réconciliation entre Auguste et Athènes. Nous citons ici Maria Kantiréa : « Héritier unique, depuis sa victoire à Actium, d'une longue tradition hellénistique du culte des évergètes et des sauveurs, Auguste utilisa sa parenté divine avec le *deus Iulius* pour véhiculer, au moins parmi les populations hellénophones, l'image d'un dieu bienfaiteur qui mit fin à la désolation des guerres civiles, ramena la paix et la prospérité dans le monde et fonda les institutions pour une meilleure administration »<sup>32</sup>.

Dans une optique différente mais également comme point de convergence des différents éléments envisagés pour faire le lien entre rituels de représentation et déplacements politiques, nous avons montré la manière dont les historiens latins de l'époque impériale, Tacite et Suétone, utilisent les moments d'absence et d'éloignement du Prince, dans des contextes de villégiature, pour qualifier positivement ou négativement l'exercice du pouvoir. Qu'Auguste

---

26. V. HOLLARD, « Le Prince hors de Rome. Comment la frontière contribue-t-elle à définir la norme impériale ? », à paraître dans les *Mélanges offerts au professeur Yves Perrin*, M. DE SOUZA éd.

27. Cassius Dio, *Histoire romaine*, 54, 7, 1 ; cf. Plutarque, *œuvres morales*, 3.

28. M. KANTIRÉA, *Les Dieux et les Dieux augustes. Le culte impérial en Grèce sous les Julio-Claudiens et les Flaviens*, Athènes 2007, p. 44.

29. *Ibid.*, p. 45.

30. *IG*, 3. À propos de cet autel, cf. M. KANTIRÉA, *ibid.*, p. 49, dont nous résumons ici l'analyse.

31. *IG* II<sup>2</sup>, 3175.

32. *Ibid.*, p. 52.

quitte Rome en fin de vie tant pour se soigner que pour être au contact des populations d'Italie ou que Tibère quitte définitivement à la fois la capitale de l'Empire et corrélativement ses fonctions d'Empereur pour aller se cacher et dissimuler ses turpitudes sur l'île de Capri n'est pas du tout interprété de la même manière par Suétone, par exemple<sup>33</sup>. Stéphane Benoist explore de telles idées de manière beaucoup plus approfondie et poussée sur le plan chronologique, montrant ainsi que le pouvoir impérial et sa légitimité sont indissociables de la manière dont juridiquement et symboliquement est défini le lien entre l'Empereur et l'espace de la cité. Une des richesses de ces études est de montrer que tout est affaire de visibilité dans l'espace et que c'est là la source principale de légitimité pour le pouvoir impérial.

Pour synthétiser ces différentes approches, on pourrait avancer l'idée que la légitimité de l'Empereur repose sur la conjugaison de plusieurs pratiques : le franchissement de frontières (quel que soit leur niveau d'éloignement par rapport au lieu central d'exercice du pouvoir tant que la notion de centre a encore un sens) ; l'incarnation du territoire romain dans la personne de l'Empereur ; la visibilité ou l'invisibilité de ce dernier, en fonction du point de vue de ceux dont il s'éloigne, ou de ceux dont il se rapproche, de ceux dont il se cache ou de ceux à qui il se montre, ; l'impression de son absence ou de sa présence pour le peuple ; les rituels de représentation. Se dessinerait ainsi toute une grille de lecture de la manière dont se construit la légitimité politique de l'Empereur.

Visibilité et légitimité peuvent aussi se manifester dans l'affichage des liens de filiation dynastique. Ainsi, la crise de 68-69, qui marque la première expérience d'une rupture formelle des origines familiales du pouvoir impérial, propose deux réponses possibles : rendre visibles des liens familiaux mettant en avant une filiation entre le nouvel Empereur et des prédécesseurs (ainsi Galba revendiquant une parenté des *Seruii* avec Livie<sup>34</sup>) ou renforcer les liens personnels entre l'Empereur et son armée, ce qui est une sorte de retour aux sources du Principat avec le rappel du serment de 32 av. J.-C., avant la bataille déterminante d'Actium. C'est ainsi que nous en arrivons à notre troisième et dernier axe d'analyse de l'ouvrage de Stéphane Benoist : la construction de la légitimité politique par la construction d'une mémoire familiale et politique. Ce point est largement abordé dans la dernière partie de l'ouvrage et prolonge la période centrale de l'ouvrage vers l'Antiquité tardive.

C'est un sujet important dans l'ensemble du travail de recherche de Stéphane Benoist<sup>35</sup>. La *memoria* permet, elle aussi, d'établir une frontière entre les bons et les mauvais Princes. Dans la construction de la figure du bon Prince se joue la dualité entre l'*imperator* et le *ciuilis*. Cet élément se vérifie sur la longue durée puisqu'avec la construction tétrarchique l'Empereur

---

33. V. HOLLARD, « Villégiature et construction de la figure du gouvernant dans la Rome impériale du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. Repérage à partir des œuvres historiques de Suétone et Tacite » dans O. DEVILLERS éd., *Villégiature et société dans le monde romain de Tibère à Hadrien*, Bordeaux 2014, p. 229-240.

34. p. 72.

35. ST. BENOIST, A. DAGUET-GAGEY, CHR. HOËT-VAN CAUWENBERGHE éd., *Une mémoire en actes : espaces, figures et discours dans le monde romain*, Lille 2016.

endosse à la fois les vêtements du Prince civil et du combattant et se donne une stature universelle (*parens generis humani*). L'étude des princesses syriennes sous la dynastie des Sévères révèle les liens entre traitement de la mémoire et évolution dans la représentation, sous la forme de titulatures, des Empereurs et membres de la *Domus Augusta*. Deux formulations peuvent être relevées : la séquence *mater castrorum, senatus et patriae* et l'apparition avec Iulia Mamaea d'une *mater uniuersi generis humani*. Dans le premier cas, l'auteur émet l'hypothèse d'une concordance des temps : à savoir l'*abolitio memoriae* d'une princesse et l'insertion d'une nouvelle séquence de titre qui rend compte des progrès de l'exaltation du rôle des *Augustae* au sein de la *domus* impériale. Cette réunion en une seule formule des camps, du Sénat et de la patrie s'observe à propos de Iulia Domna sur des monuments dont le plus ancien est l'arc des argentiers sur le *forum Boarium*, monument retouché à la suite des condamnations de Plautien et Plautilla, puis de Géta. Aucune inscription non corrigée ne fait état d'un tel titre pour la femme de Septime Sévère avant les mois qui ont suivi la mort tragique de son fils cadet. La correction du monument peut être datée de 212. Cette séquence devenue la norme depuis la mort de Iulia Domna en 217 informe de la conjonction entre *abolitio memoriae* de Plautilla, réécriture orientée des formulaires, et affirmation d'une identité qui scelle certaines évolutions majeures durant le règne de Septime Sévère : fondation d'une dynastie, réaffirmation du pouvoir civil et militaire conjoint du *Princeps*, équilibre fragile de la légitimité du pouvoir impérial entre armée et Sénat. La sacralité du Prince est croissante, ce qui se vérifie par ailleurs dans son rapport à la loi et dans sa place au sein des institutions religieuses. Examinons dans un premier temps la question du rapport à la loi. Le pouvoir normatif du Prince se transforme tout au long de la période impériale. Depuis l'époque augustéenne, le bon Prince paré de toutes les vertus (*iustitia, pietas, clementia*) est le garant d'un ordre naturel qui fut jadis préservé par les sages auteurs des premières lois. Le Prince est celui qui dit le droit mais aussi le vertueux qui incarne naturellement la loi. Sénèque a écrit à propos du tyran, du bon Prince et de leur pratique de la *iustitia*. Dans l'*Apoloquinose* il dénonce les travers de l'Empereur Claude et notamment ce goût qu'il aurait eu pour une justice dévoyée. Dans le traité sur la *Clémence*, le philosophe exalte au contraire le retour des lois sous la conduite d'un bon Prince. Un parallèle peut ainsi être fait avec les *Bucoliques* de Virgile. Concernant le second point, à savoir la place de l'Empereur au sein des institutions religieuses, les témoignages tardifs tirés du *Code Théodosien* permettent de mesurer la christianisation des fonctions sacerdotales (représentées au début de la période impériale par le titre de *Pontifex Maximus*) dans une conception renouvelée de la fonction de protecteur des cultes. Une évolution nette apparaît ainsi sous le règne des Sévères marqué par le passage de l'*auctoritas principis* à la *diuina lex* ou *sanctissima lex* caractérisant la nouvelle religion d'État.

Nous avons tenté de montrer que la force de ce recueil d'articles, dont nous avons souligné la manière dont il s'insère parfaitement dans tout un courant historiographique actuel de l'analyse du régime impérial vu à travers l'exercice du « Métier d'Empereur », repose sur la très grande cohérence des analyses proposées des différentes formes que prennent la construction et la transformation sur plusieurs siècles de la figure impériale et de sa légitimité

politique. Nous avons eu l'occasion de le voir occasionnellement mais, pour bon nombre de ces variations, leur emplacement dans l'une des trois parties n'empêche pas un effet d'écho avec les deux autres, ce qui renforce l'impression que Stéphane Benoist met à jour le « système » impérial romain. En nous centrant sur la question de la légitimité, de sa construction à ses moments de remise en cause, nous avons suggéré un axe de lecture différent de celui qui est proposé par l'agencement en trois parties de l'ouvrage de Stéphane Benoist, dans l'objectif de mieux souligner cet axe fort autour duquel les articles se font écho. C'est tout un discours politique que Stéphane Benoist dévoile, discours à la fois iconographique et gestuel qui va organiser, sur une très longue période, la naissance et la confirmation de ce que veut dire gouverner un empire.

## SOMMAIRE

## ARTICLES :

Claire PÉREZ, <i>Alexandre émule d'Achille dans les Histoires d'Alexandre le Grand de Quinte-Curce : modalités et enjeux d'un exemplum mythique dans un discours sur le pouvoir monarchique. ...</i>	03
Pascal MUELLER-JOURDAN, <i>De la lumière comme energeia. Traduction annotée de la reportatio de Jean Philopon du séminaire d'Ammonius sur le De Anima d'Aristote .....</i>	19
Corentin VOISIN, <i>Les traces d'une cosmogonie orphique chez Silius Italicus ?.....</i> (Punica, XI, 440-480) .....	39
Jorge MARTINEZ-PINNA NIETO, <i>El supuesto fragmento de Fabio Pictor transmitido por Arnobio: una propuesta .....</i>	57
Joan OLLER GUZMAN, Vanesa TREVÍN PITA, David FERNÁNDEZ ABELLA, Jerzy OLEKSIK, Steven E. SIDEBOTHAM, <i>A new 'enigmatic settlement' discovered in the Eastern Desert of Egypt : Zabara Northwest .....</i>	71
Claire HASENOHR, <i>Les Italiennes de Délos : onomastique, prosopographie et histoire sociale (II<sup>e</sup> – I<sup>er</sup> s. av. J.-C.) .....</i>	93
Alexandre VLAMOS, <i>Redéfinir l'État rhodien. la question des tribus et des anciennes poleis dans l'organisation publique de Rhodes de l'époque hellénistique .....</i>	125
Clémence WEBER-PALLEZ, <i>Argos et l'hégémonie téménide au IV<sup>e</sup> s. avant J.-C : à propos d'une inscription d'Épidaure .....</i>	143

## LECTURES CRITIQUES

Philippe LEVEAU, <i>Villas romaines et romanisation des campagnes du Nord-Est de la Gaule et de la Germanie.....</i>	159
Virginie HOLLARD, <i>La fabrique de la légitimité du pouvoir impérial romain .....</i>	201
Benoît ROSSIGNOL, <i>Mémoires comparées : Trajan et Hadrien.....</i>	213
Comptes rendus.....	221
Notes de lectures .....	303
Liste des ouvrages reçus .....	305